

Avis adopté

Séance plénière du 15 mai 2024

*Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail
pour réussir la planification écologique*

Entreprises

L'objectif des entreprises est clair : promouvoir et contribuer à une transition écologique de l'économie française, qui allie croissance créatrice d'emplois, compétitivité en Europe et dans le monde avec réduction de l'empreinte écologique et responsabilité sociétale.

Pour y parvenir, les organisations patronales s'efforcent d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique dans les régions et les territoires. Les chefs d'entreprise se saisissent des enjeux de transition écologique. Les partenaires sociaux ont conclu un accord national interprofessionnel relatif à la transition écologique et au dialogue social.

La prise de conscience est réelle et la transition écologique doit être considérée comme une opportunité. Soulignons à cet effet que le corpus législatif et réglementaire se renforce déjà et que des démarches volontaires de branches professionnelles et d'entreprises se multiplient.

L'avis présente une ambition certaine : accélérer l'engagement des acteurs de l'emploi et du travail au service de la planification.

Le groupe Entreprises partage certaines préconisations de cet avis :

- L'importance reconnue et consacrée des branches professionnelles dans l'intégration des enjeux de transition et donc de planification (préconisation 2).
- La nécessité d'assurer un meilleur pilotage national des sujets travail, emploi et formation dans le cadre de la planification écologique (préconisation 1).
- Soulignons qu'en matière de planification écologique, le gouvernement a lancé un exercice inédit de planification en cours de déclinaison dans les territoires. Les entreprises seront parties prenantes de mouvement pour mener des actions conjointes. Les préconisations permettant une meilleure mobilisation des acteurs nationaux (préconisation 7) et territoriaux vont dans le bon sens.

Le groupe Entreprises est plus réservé vis-à-vis de préconisations moins nuancées (préconisation 6 par exemple).

Les préconisations 9 et 10 devraient prendre en compte en priorité les contraintes économiques auxquelles les entreprises sont confrontées. Permettre aux dialogues social et professionnel de traiter les enjeux environnementaux au niveau de l'entreprise est essentiel.

Rappelons que les outils nous semblent exister (informations, droit d'alerte, BDESE, formation des représentants de salariés, heures de délégation, recours aux experts, commissions du CSE quand elles existent). Le rôle du dialogue social est primordial mais il ne doit pas être la porte ouverte à d'autres obligations (préconisation 14).

Il appartient aux acteurs concernés de faire vivre le dialogue social existant en entreprise (préconisation 13).

Le groupe Entreprises, avec ses réserves, a voté ce texte.